

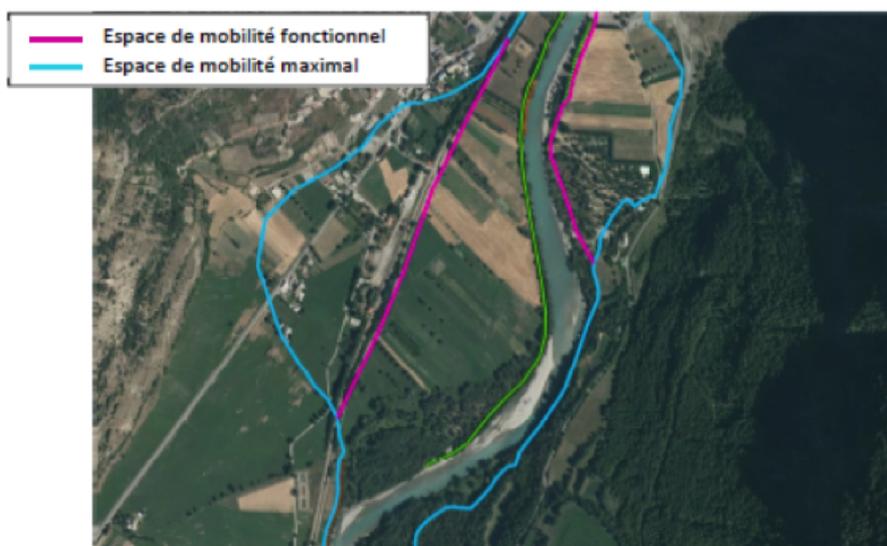
## LES ESPACES DE MOBILITE

Sur la commune de St Clément, au droit du chef lieu, le lit de la Durance n'a pas toujours été celui qu'on lui connaît de nos jours. Faute de documents et de photos aériennes, il n'est pas facile d'avoir une idée de son espace de mobilité naturel dans ce secteur, néanmoins on peut supposer que **l'espace de mobilité maximal** est celui matérialisé par le trait bleu sur la carte ci-dessous.

**Espace de mobilité fonctionnel** : il correspond à l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur du cours d'eau doit pouvoir divaguer librement.

**Espace de mobilité maximal** : il correspond à l'espace balayé par le lit mineur du cours d'eau au cours des derniers milliers d'années.

### 5.3.11.3. ESPACES DE MOBILITE

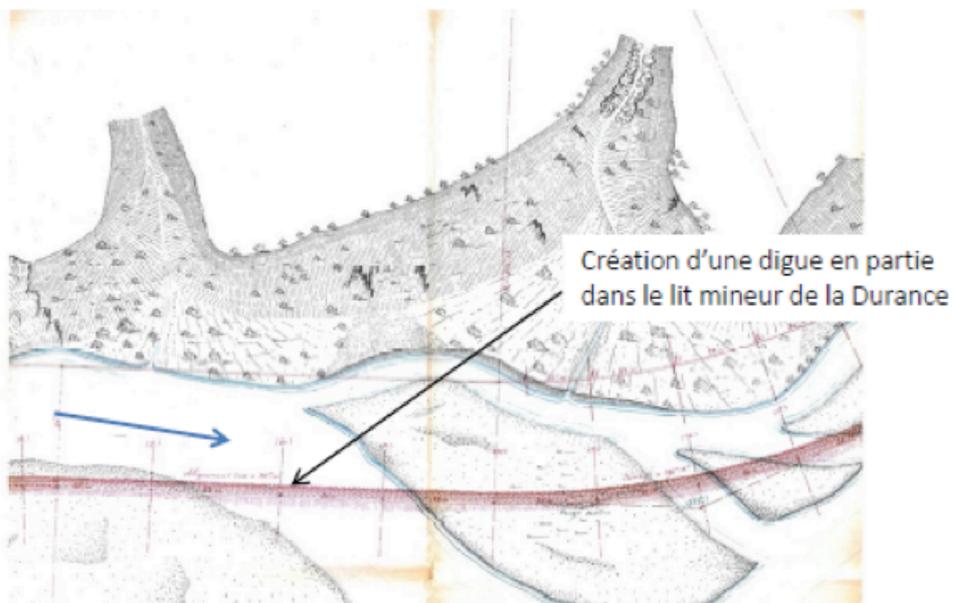


*Fig. 228. Espaces de mobilité au droit de la plaine de Saint Clément*

La plaine de Saint Clément est protégée par une digue dont la date de construction n'est pas connue, mais qui remonte à avant 1873.

Sur le plan de 1873, on voit que la digue a été mise en place dans une ancienne zone de mobilité où le lit "tressait", dans un but de rectification du lit. La digue de Saint Clément protège uniquement des enjeux agricoles (champs, vergers, pâtures et bâtiments agricoles). Cette plaine a néanmoins aussi une forte valeur patrimoniale.

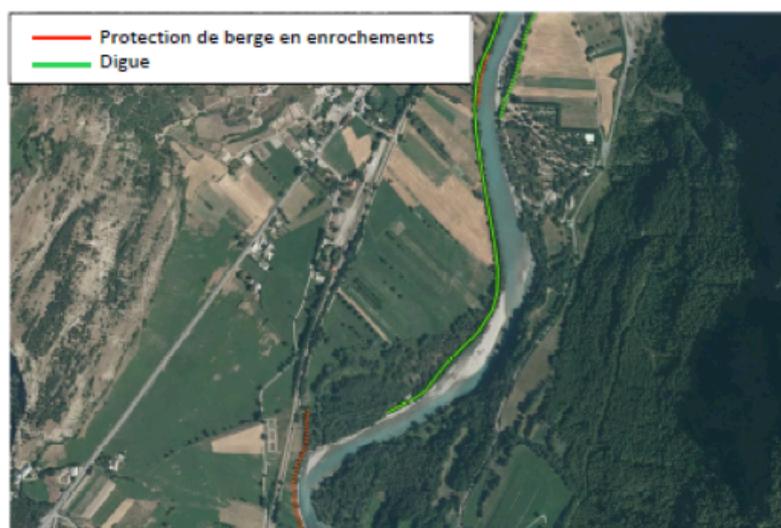
En aval de la digue, la voie ferrée est protégée par des protections de forme trapézoïdale, dont le maintien est peu probant du fait de la présence dans le lit de nombreux éléments de cette protection



**Fig. 223.** Plan des travaux de 1873 au droit de la plaine de Saint Clément

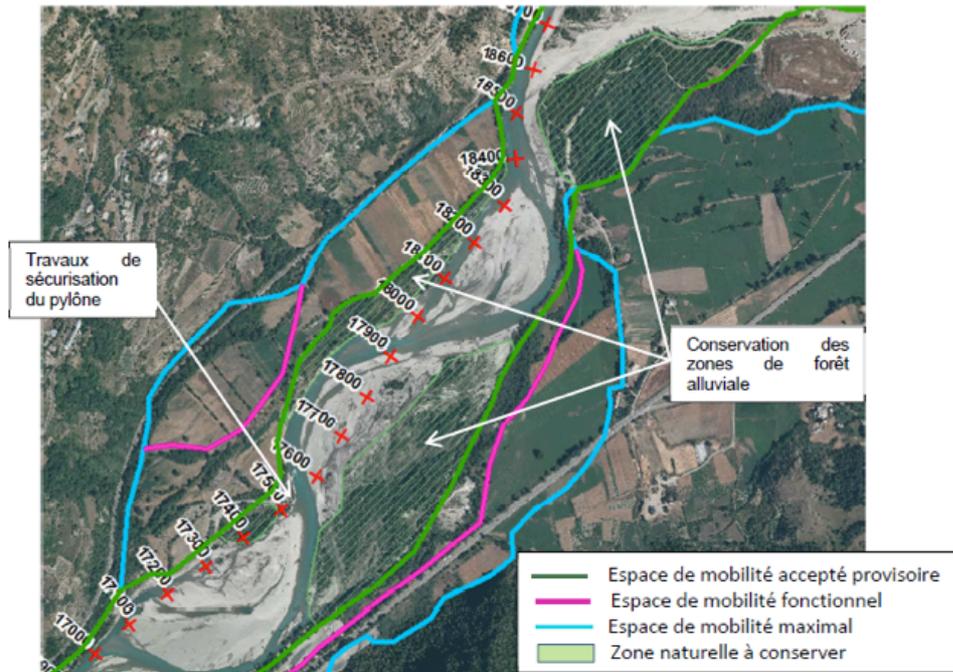
### 5.3.11. Plaine de Saint Clément

#### 5.3.11.1. ANALYSE MORPHOLOGIQUE ET AMENAGEMENTS



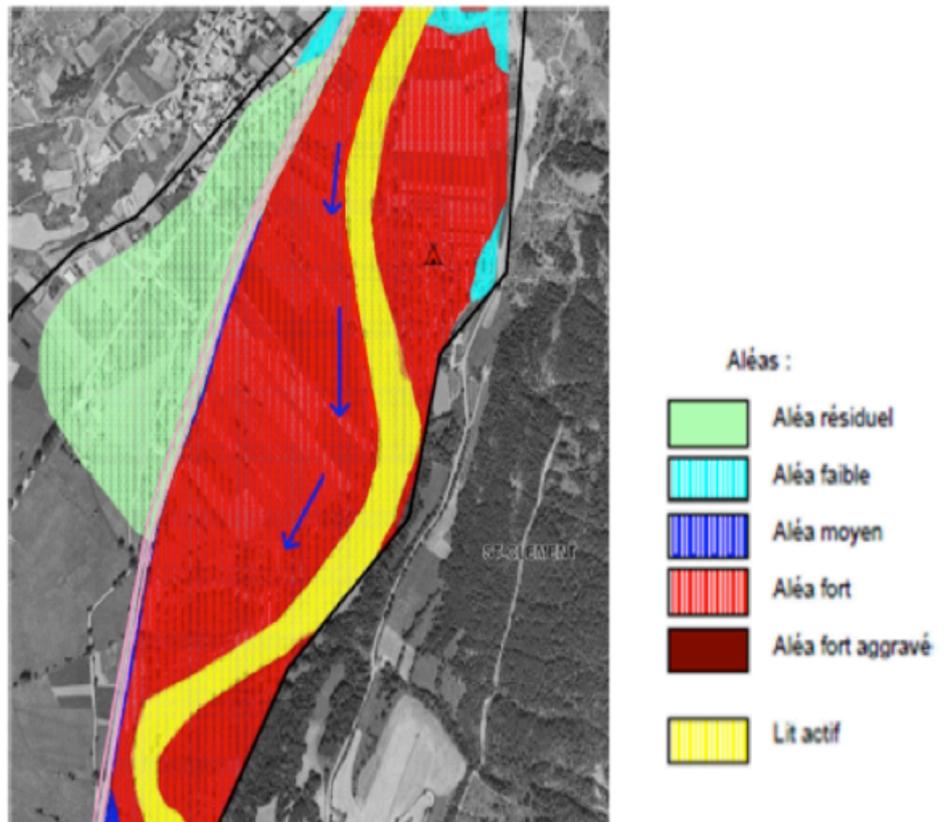
**Fig. 222.** Plaine de Saint Clément et digue de protection

### 2.3.7.2. ESPACES DE MOBILITE



**Fig. 51. Espaces de mobilité à Saint-Clément**

### 5.3.11.2. INONDATION



**Fig. 227. Carte des aléas au droit de la plaine de Saint Clément (Source étude aléa inondation, SOGREAH, 2007)**